



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Rapport de synthèse vote des structures membres de l'UFUTA :

Le type de questions posées est d'ordre statutaire. Même si la procédure n'est pas prévue dans nos statuts, compte tenu des circonstances exceptionnelles, on peut néanmoins lui appliquer les règles d'une Assemblée Générale Extraordinaire, à savoir un quorum de 50% soit 15 structures minimum répondant aux questions et en terme de résultat le « Pour » doit avoir une majorité des 2/3.

Deux questions étaient soumises à ratification par courriel compte tenu de la situation sanitaire :

Proposition n° 1 (Report AG, prolongation mandat)

Proposition n° 2 (Année blanche en terme de cotisation pour 2020-2021)

29 Structures ont été contactées car membres de l'UFUTA au sens statutaire.

26 Universités sur 29 ont répondu soit un taux de participation **de 89,66%**. Le taux de participation rend pleinement légitime les résultats ci-dessous :

Proposition n° 1 (Report AG, prolongation mandat des administrateurs)

Pour : 25 voix soit 95,10%
Contre : 0
Abstention : 1 voix soit 3,85%

La proposition 1 est adoptée à une très large majorité. L'AG 2020 est reportée en 2021. Le mandat des administrateurs est prolongé d'un an.

Proposition n° 2 (Année blanche en terme de cotisation pour 2020-2021)

Pour : 25 voix soit 95,10%
Contre : 1 voix soit 3,85%
Abstention : 0

La proposition 2 est adoptée à une très large majorité. La cotisation payée en 2020 est valable jusqu'en 2021.

Je tiens à remercier très chaleureusement les participants et leur vote de confiance. J'espère que nous aurons le plaisir de nous retrouver en juin 2021 en présentiel.

Stéphane Ravaille
Président de l'UFUTA